

**DÉLIBÉRATION D2025\_29 Autorisation de vendre un véhicule utilitaire**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 24 septembre 2025
En exercice	27	Pour	23	Secrétaire de séance : Jean -Pierre GUEMON
Présents	18	Contre	0	
Pouvoirs	05	Abstention	0	

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le véhicule Immatriculé BG 250 FC utilisé pour la livraison des bacs et leur maintenance a été mise en service le 2 février 2011 est depuis 6 mois non utilisable et non réparable,

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau véhicule utilitaire pour la livraison des bacs a été acheté,

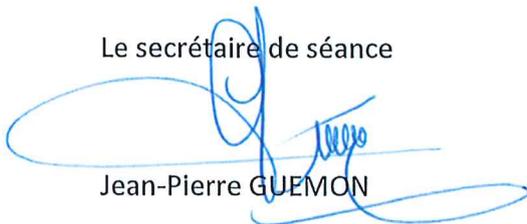
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE à l'unanimité** le Président à

- Vendre ce véhicule
- Signer tous les documents relatifs à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre GUEMON



Le Président

Jean-Michel DEZELU

